ZONE A TRANFERER EN GESTION
A LA COMMUNE DE SAINT RAPHAEL EN DATE DE 28/12/2016

Débord promenade haute

Pied de Mur

Nouvelle limite transfert gestion

Rivage 18/04/2011

Linéaire total plage : 304 ml

Emplacement préférentiel
Poste de secours plage
"Chaise haute"

Annexe du
poste de secours

CHENAL

LIMITE TRANSFERT DE GESTION 2016

Nouvelle limite concession de plage

Nouvelle limite transfert gestion

P 1

P 2

P 3

ECHELLE : 1/500

Reprise de la limite de transfert de gestion

		EXISTANT		M²	PROJET		M²
		aménagé (%)	aménagé (m²)	Plage de sable	aménagé (%)	aménagé (m²)	Plage de sable
Surface concession de plage Veillat (m²)	13 022	18%	2 400	10 622	17%	1 925	11 097
Lineaire total de plage	414						
Surface de la plage concédée (m²)	11 008	22%	2 400	8 608	17%	1 925	9 083
Surface Totale des aménagements non démontables (enrobé, balle béton, ect.)	11 008	19%	2 076		6%	690	
Surface Totale des enrochements	11 008	3%	325			0	
Surface Totale des aménagements réversibles (platelage bois)	11 008				5%	539	
Surface Totale des aménagements démontés chaque hivers (platelage bois)	11 008				6%	696	
Surface des lots de plage sous-traités (m²)	11 008	11,39%	1 254		8%	950	

LEGENDE

- Limite DPM 1887
- Limite DPM tranférée en gestion à la ville
- Proposition Nouvelle Limite DPM tranférée en gestion à la ville
- Limite de la Concession de plage du veillat surface : **13 021,973 m²**
- Surface de plage concedée : **10 984,406 m²**
- Surface totale des aménagements non démontable (Rampe d'accès à la plage) : **690,024 m²**
- Surface Totale des aménagements réversibles (platelage bois) : **5 39,387 m²**
- Surface Totale des aménagements démontés chaque hivers (platelage bois): **696,211 m²**
- Surface de sable projet: **9 575,56 m²**

Estérel côte d'azur AGGLOMÉRATION

AVP

Maître d'ouvrage

Promenade des Bains
Requalification des espaces publics du centre ville de Saint-Raphaël

Maîtrise d'œuvre

AGENCE GUILLERMIN PAYSAGISTES CONCEPTEURS

AURELIE CHALOIN Architecte D.P.L.G

A&TU AMÉNAGEMENT & TECHNIQUES URBAINES

aurel design_urbain

Études d'Avant-Projet

03 **Plan de masse projet**
Limite DPM & nouvelle Concession de la plage du Veillât

Indice	Date	Modifications	Dessin	Vérif

N° Affaire	Edité le	Phase	Type	Planche	Echelle
AC_19007		AVP	PM	DDTM 03	1/500

Estérel côte d'azur AGGLOMÉRATION

AVP

Maître d'ouvrage

Promenade des Bains

Requalification des espaces publics du centre ville de Saint-Raphaël

Maîtrise d'œuvre

AGENCE GUILLERMIN PAYSAGISTES CONCEPTEURS

AURELIE CHALOIN Architecte D.P.LG

A&TU AMÉNAGEMENT & TECHNIQUES URBAINES

aurel design_urbain

Études d'Avant-Projet

04 — **Plan de masse Projet Limite DPM & Concession de la plage de Beaurivage**

Indice	Date	Modifications	Dessin	Vérif
Ind A	20/06/2023	Première diffusion	JG	VG
Ind B	17/07/2025	Modifications suite aux travaux du MS1	JG	VG

N° Affaire	Edité le	Phase	Type	Planche	Echelle
AC_19007	17/05/2025	AVP	PM	DDTM 04	1/500

ETAT DE LIEUX

Surface totale de plage naturelle : 12 554,732 m2

Surface totale Eutrophisée de plage naturelle : 347,049 m2 sans la digue de 234,343 m² soit un total de 581.392 m

Surface totale de plage naturelle restant : 9 392,844 m2 - 581.392 m² = 8 811,452 m²

TRANSFERT DE GESTION

PROJET

Proposition de nouvelle LIMITE TRANSFERT DE GESTION (Limite de plage / promenade à l'équilible)

Plage naturelle projet : 9 446,107 m2

Espace de respiration d'ammortissement sur l'emprise terrestre

ZONE TRANSFERREE EN GESTION A LA COMMUNE EN DATE DU 22 Janvier 1976

Limite transfert gestion

Nouvelle limite de transfert gestion

projet concession

limite zone portuaire

MER MEDITERRANEE

Port SANTA LUCIA

ECHELLE : 1/500